

Sections des douanes CGT De l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

Compte-rendu du Comité Social d'Administration du 15 mars 2024

Premier CSA de l'année 2024 avec ses nouveautés comme la simple présentation du schéma d'emploi sans consultation ni vote.

Circulez, y a rien à voir, tout est décidé de toute façon. Vive le dialogue social!

Reconvoquée le 15 mars 2024 suite au boycott par l'ensemble des organisations syndicales de la première séance, ce CSA consacré aux questions d'effectifs demeure une bonne occasion pour rappeler un grand nombre de nos revendications.

La première est notre profond désaccord sur ce schéma d'emplois même si le niveau des effectifs demeure constant car on constate très vite que certains services obtiennent des effectifs au détriment d'autres qui restent en souffrance.

Cela contribue à la dégradation du service public de proximité comme avec la réorganisation des Centres de Viticulture du Cognac, restructuration qui ne dit pas son nom, qui engendre de la souffrance et des interrogations légitimes quant à l'avenir des services de Charente-Maritime. La cas de l'ex CVC d'Angoulême en est une preuve accablante.

Le constat est alarmant sur la DR de Poitiers où un grand nombre de services sont en grande difficulté à commencer par le siège de la DR-maintien d'une BHR à 0 agent- ou à Guéret. Cette situation impacte le bon fonctionnement des autres services par le rajout de missions alors que la coupe est pleine et que les départs en retraite ne sont pas remplacés... comme d'habitude.

Le bureau de Niort est aussi un bon exemple : un service sous doté en effectifs qui s'épuise alors que l'activité douanière est en pleine croissance.

Les bureaux de Limoges et de Brive sont en plein doute suite au recrutement de leurs futures hiérarchies.

Tout au long des tournées syndicales à travers les sites douaniers de la direction régionale de Poitiers, la CGT a encore constaté une situation physique et psychologique des collègues assez alarmante, avec un mélange d'inquiétude et d'écœurement.

La situation économique, sociale et environnementale continue à se tendre, l'inflation enracine la précarité et les inégalités.

Le manque d'effectifs, la perte de sens dans le travail, la politique du chiffre, la flexibilité du temps de travail s'imposent au quotidien.

Malheureusement ce constat s'applique aussi dans les autres DR avec Arcachon - service toujours repris dans les tableaux des effectifs bien que fermé depuis des années- ou le CCPD de Canfranc, vidé et sans report de ses effectifs vers la brigade d'Oloron.

Le manque de considération envers la question de la prévention se traduit par l'absence de

recrutement d'un assistant de prévention à la DR de Bayonne ainsi que par le non remplacement de la psychologue du travail.

Enfin, il est nécessaire d'évoquer la revendication légitime des agents du CSRH pour une reconnaissance financière de leur technicité et de leur expertise, revendication régulièrement rappelée auprès de la Direction Générale depuis la création de ce service. La réponse d'attente et incomplète de la Direction Générale traduit un manque de considération.

La CGT avec les autres organisations syndicales s'engagent pour la mise en place d'un cycle rapide de négociations.

La journée intersyndicale de gréve et de manifestation pour la revalorisation des salaires programmée le mardi 19 mars est l'occasion de contruire, par une participation massive, le rapport de forces pour la défense également des missions et des conditions de travail des agents des douanes.

La CGT se satisfait de la suspension du projet de brigade des cols, dont nous n'avons cessé de dénoncer l'incohérence. Le président et la direction générale semblent avoir entendu nos arguments, au moins pour 2024. Le renforcement de la surveillance dans le secteur est lui, toujours d'actualité, au travers de nouveaux matériels, une meilleure complémentarité territoriale. Le président a des idées, des discussions sont prévues avec le DR de Bayonne, nous resterons vigilants.

POINT 1: Le PV du CSA du 05 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

<u>POINT 2</u>: Déménagement du bureau d'Angoulême vers le site de la DGFIP à Soyaux-Mise en place du dispositif de restructuration pour l'agente contractuelle Berkani.

Le bureau des douanes d'Angoulême occupe un bâtiment surdimensionné eu égard aux effectifs actuels. Ceci est dû à la suppression continuelle et régulière des services présents dans ce bâtiment avec plus de cinquante agents en 2002 soit une Division, une BSI, un service de la Garantie, un Centre de la Viticulture et du Cognac. Il ne reste plus que 12 agents aujourd'hui.

Inévitablement, en période d'austérité budgétaire, une évolution géographique s'imposait vers des locaux plus conformes au nombre d'agents encore présents.

Le projet a été présenté à l'ensemble des agents avec plusieurs réunions et la présence d'un salarié de la société MORELET chargé du réaménagement de la future plateforme de 200 m² dédié au bureau des douanes au sein des locaux de la DGFIP sur la commune de Soyaux, distants de 2 kms.

Effectivement, les souhaits des agents en matière de fonctionnalité, d'organisation ont été écoutés et majoritairement remplis.

La CGT interpelle la Direction pour connaître l'avancée des travaux qui doivent prendre en compte les préconisations faites dans le rapport de l' ISST (désamiantage, accessibilité, sécurité incendie...)

Une opération de désamiantage est en cours par une société spécialisée mais l'ISST ne connaît pas le calendrier des travaux.

La CGT demande à l'ISST de se rapprocher de la DDFIP qui occupe les lieux. Il s'engage à refaire un point sur l'avancée des travaux.

L'agente contractuelle Berkani, agée de 52 ans, a été informée du projet de déménagement et de l'impact important sur son volume d'heures, divisé par 2,5, ce qui engendre une forte

baisse de sa rémunération.

Sollicitée pour un complément d'heures d'activité à Soyaux, la DGFIP n'a pas proposé la moindre solution.

Face à cette situation, l'agente a décliné la continuité de son activité auprès des douanes.

La solution de la mise en place d'une rupture conventionnelle lui est apparue financièrement plus intéressante qu'une procédure de licenciement.

Pour cela, l'administration doit intégrer le déménagement du bureau d'Angoulême dans l'arrêté du 16 juin 2020 concernant les opérations de restructuration de certains services de la Douane et ouvrant ainsi droit à des mesures d'accompagnement RH.

La CGT regrette qu'une solution de reclassement satisfaisante pour l'Agente Berkani n'ait pas été trouvée. La CGT affirme que les mesures de reclassement concernant les agents contractuels ne sont pas contraignantes pour la Direction générant davantage de précarisation pour ces salariés.

La proposition de rupture conventionnelle assortie d'une indemnité supra-légale pose naturellement la question suivante : quid des autres agents présents sur le site d'Angoulême et qui vont déménager à la DGFIP à Soyaux ?

Pourquoi ne seraient ils pas éligibles aux mesures d'accompagnement RH?

La CGT rappelle l'existence du décret du 03 juillet 2006 (art. 12) en vigueur au 1er novembre 2006 et qui rappelle ceci :

« Le fonctionnaire a droit à l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 25 ou à l'article 26 du présent décret, majorée de 20 %, et à la prise en charge des frais mentionnés au 1° de l'article 24 du présent décret, lorsque le changement de résidence est rendu nécessaire : 1° Par une mutation d'office prononcée à la suite de la suppression, du transfert

géographique, de la transformation de l'emploi occupé ou après y avoir accompli la durée maximale d'affectation fixée pour cet emploi...»

Une suspension de séance est demandée par l'ensemble des organisations syndicales pour débattre de ce sujet.

A la reprise de la séance, la CGT se faisant le porte parole de l'ensemble des organisations syndicales présentes, demande le report du vote sur le projet de déménagement du bureau d'Angoulême au motif de l'absence de la présentation de l'expertise de la Direction Générale refusant l'ouverture de mesures d'accompagnement RH pour tous les agents du bureau d'Angoulême.

Le président catégorique, refuse en évoquant l'absence du moindre sujet sur ce point et reste sur ses positions.

Appelé à voter, l'ensemble des organisations syndicales votent « contre » concernant le déménagement du bureau d'Angoulême pour les motifs évoqués ci-dessus mais vote favorablement pour l'application du dispositif de restructuration pour l'agente contractuelle Berkani.

<u>Le POINT 3</u> est présenté comme une simple information et concerne les emplois de référence pour 2024 au sein de la DINA.

Le Président annonce le report de la suppression des emplois concernés par le transfert des missions fiscales à 2025, en tout cas dans les tableaux des effectifs car la réalité sur le terrain est différente avec des vacances d'emplois relevées dans plusieurs services.

Le président souhaite rassurer en citant le renforcement en effectifs de plusieurs services comme le SRE de Bordeaux, de Poitiers et la CCE de Poitiers et l'abondement

pour le poste vacant au GIR de Limoges.

La CGT alerte le président sur la situation inquiétante à la DR de Poitiers suite à l'absence d'agents à la BHR.

Officiellement le service existe encore mais ne possède plus de personnels pour effectuer les missions qui ont été transférées, sans véritable concertation, aux agents du service TSI. L'emménagement récent de la BSI dans les locaux de la DR occasionne également de nouveaux problèmes non pris en compte par la hiérarchie. Ce mal être a généré la nécessité d'une RMIS avec la présence de plus de 30 agents et la rédaction d'un manifeste en concertation avec l'intersyndicale locale.

Ce manifeste a été transmis à la connaissance du président pour qu'il prenne ses responsabilités.

Conscient des problématiques détaillés dans ce document surtout pour le « petit entretien du bâtiment », changement d'ampoules, fuite d'eau, déménagement ou déplacement d'armoires ou de bureaux, tonte des espaces verts et taille des arbustes ou arbres, le président déclare une possible solution d'externalisation de ces tâches si un budget est dédié pour cela.

La CGT alerte le président sur la situation fragile du bureau de Niort et l'absence de nomination pérenne d'un chef de service. La réponse est l'absence d'abondement en effectifs.

La CGT dénonce l'arrivée d'un chef de service en sortie d'école à Limoges sans agrément de l'administration dans un bureau également fragilisé par un manque d'effectifs où une polyvalence est nécessaire et recommandée.

Le président annonce que le cadre A nommé à Limoges et issu de l'école de Tourcoing risque de demander son intégration à la DGFIP.

En visioconférence, un agent en poste à l'unité motocycliste de la BSI de PAU intervient pour dénoncer le manque d'effectifs traduisant un avenir incertain pour cette unité.

A la demande de l'ensemble des organisations syndicales en application de l'art .14 du règlement intérieur, le président consent de soumettre cette présentation des effectifs de la DINA au vote, comme cela se fait traditionnellement.

Le résultat est un vote avec avis défavorable de l'ensemble des organisations syndicales.

POINT 4: Maintien de l'activité des services pendant la période des JOP 2024.

Le président déclare que des précisions ont été apportées sur ce sujet suite au groupe de travail du 28 février dernier à la DG.

Pour la DINA, est prévu un taux de mobilisation des effectifs d'au moins 70 % pour 6 unités de la DR de Bayonne (Hendaye, Cambo, Bayonne, Dax, Pau et Oloron), un taux de mobilisation de 50 % sera appliqué pour les unités qui gèrent des PPF soit Poitiers, Limoges, La Rochelle et Périgueux. Pour ces unités, pas de renforts d'agents Paris spécial alors qu'il y aura un effet indirect sur leur charge de travail estivale.

Coté régime indemnitaire, un alignement sur le régime indemnitaire du ministère de l'Intérieur a été validé selon la mobilisation soit 1000 euros pour un taux à 70 %, 500 euros pour un taux à 50 %. Des mesures sociales (colos, crèche, garde enfants ...) ont été retenues ainsi que le report des jours de congés et l'alimentation du CET.

La CGT déplore l'absence du CODT de Bordeaux dans la liste des services mobilisés alors que des événements sportifs auront lieu dans cette ville.

Le président rappelle qu'il en avait été ainsi pour la coupe du monde de rugby en 2023 à Bordeaux. Il confirme l'arrivée de plusieurs agents Paris Spécial sur la DINA pour les JOP (2 à 8).

Le point 5 concerne les questions d'actualités en matière budgétaire et immobilière.

Une économie de 10 milliards est demandée à l'ensemble des ministères et cela se traduit par une baisse des crédits à hauteur de 3 %. Cela peut engendrer le report de projets immobiliers sur 2025 sans remise en cause.

Il n'y aura donc pas de dotations complémentaires : aux DI de gérer avec de l'autofinancement.

Le président signale détenir une autorisation de dépenses de plus de 5 millions pour la DINA et détaille quelques dépenses programmées comme pour la dotation des véhicules (350 000 \in), la subvention Tabac (1,4 millions d' \in), le déménagement du bureau d'Angoulême (environ 400 000 \in) ou la création d'une deuxième porte à l'hôtel des douanes à Bordeaux (environ 600 000 \in).

La CGT s'interroge sur certaines dépenses à effectuer comme la rénovation de la cellule de la brigade de Bassens, devis signé répond le président mais pas pour les vestiaires, projet non retenu.

La CGT interroge le président concernant le local syndical d'Hendaye. Pas de place pour l'intégrer selon le DR de Bayonne qui propose une solution de repli au local syndical de Bayonne. Solution ubuesque et inapproprié, affaire à suivre donc.

La CGT questionne le président sur la situation à Poitiers, pour l'activité de la BSI et l'absence d'un quai de déchargement, notamment la nuit ou les week-end. Une convention devait être signée et validée avec un transporteur local. Dossier en cours, pas de réponse concrète de la part du président et de sa DR.

Un point est fait sur le recouvrement notamment dans le cadre du transfert des TMF.

La douane demeure compétente pour le recouvrement quand le fait générateur est antérieur à la date du transfert. Elle l'est également pour le recouvrement des amendes transactionnelles.

Le DAFN est géré par la DGFIP depuis 2022 et les dossiers de recouvrement (environ 800) sont à clôturer pour octobre 2024.

Depuis 2024 c'est la DGFIP qui assure le recouvrement des accises en matière CI mais c'est la douane qui reste compétente pour le recouvrement quand le fait générateur est antérieur à la date du transfert.

Concernant l'observatoire interne mis en ligne auprès de tous les agents, le taux des participants est de 43% pour la DINA et de 35 % au niveau national.

Questions diverses:

Le chef du CVC de Cognac partant à la retraite au 1er juillet de cette année, le président annonce qu'un recrutement est en cours par enquête.

Il en profite pour rappeler que des scanners ont été installés aux CVC de Jonzac et de Saintes pour scanner les documents contenus dans les dossiers des viticulteurs, tâches effectués par des vacataires recrutés début mars. Un serveur dédié à ces données a été installé à Cognac. La numérisation est en bonne voie (environ 70 dossiers scannés par

semaine). Le délai de transfert des données viticoles semble être respecté.

Concernant un éventuel transfert à terme de la gestion viticole vers l'interprofession comme le BNIC, le président révèle que le BNIC opère une refonte de leur portail informatique et suit la construction de leur futur siège alors qu'apparaît les prémices d'une chute des ventes de cognac. Il s'agit d'une future crise dont personne ne peut estimer l'ampleur.

La crise agricole a abouti à la demande d'une simplification des démarches administratives, le président annonce le début d'une réflexion couplée avec un séminaire sur la stratégie en matière viticole avant la fin de l'été.

Fin du CSA à 18 heures.

Les représentants du personnel du SNAD CGT de la DINA,